

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.03.01 Du 28 mars 2023																								
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 22 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.																									
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Adoption du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023																									
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2023, Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 20 mars 2023, Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 41 542 570 € se répartissant comme suit :																									
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 29 POUVOIRS : 6 VOTANTS : 35 POUR : 29 CONTRE : 6 ABSTENTIONS :	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">FONCTIONNEMENT</th> <th colspan="2">INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>RECETTES</th> <th>DEPENSES</th> <th>RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>REELLES</td> <td>30 469 950,27 €</td> <td>32 185 788 €</td> <td>9 156 782 €</td> <td>7 440 944,27 €</td> </tr> <tr> <td>ORDRE</td> <td>1 765 837,73 €</td> <td>50 000 €</td> <td>150 000 €</td> <td>1 865 837,73 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>32 235 788 €</td> <td>32 235 788 €</td> <td>9 306 782 €</td> <td>9 306 782 €</td> </tr> </tbody> </table>			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	REELLES	30 469 950,27 €	32 185 788 €	9 156 782 €	7 440 944,27 €	ORDRE	1 765 837,73 €	50 000 €	150 000 €	1 865 837,73 €	TOTAL	32 235 788 €	32 235 788 €	9 306 782 €	9 306 782 €
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT																						
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES																						
REELLES	30 469 950,27 €	32 185 788 €	9 156 782 €	7 440 944,27 €																						
ORDRE	1 765 837,73 €	50 000 €	150 000 €	1 865 837,73 €																						
TOTAL	32 235 788 €	32 235 788 €	9 306 782 €	9 306 782 €																						
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	<p>Considérant que pour permettre l'équilibre entre les deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement d'un montant de 995 837,73 €,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents et représentés, Contre : 6 : J.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J.-F. THOMAS, M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'adopter le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 41 542 570 €.</p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement au budget 2023.</p> <p>D'approuver le tableau des effectifs en annexe du document budgétaire.</p>																									
ABSENTS EXCUSES : ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : DOMINIQUE PAGES A SOPHIE TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI A ANNE SOPHIE MARADEIX	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 31/03/23 et de sa publication le 31/03/23 P/le Maire par délégation  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</p> </div> <div style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div> </div> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>																									

Bruno-Olivier BAYLE A JEAN-CHRISTIAN SCHNELL LAURENT DUFOUR A PIERRE SOUDRY JULIETTE DECAUDIN A Sylvie d'ESTÈVE Carmen OJEDA-COLLET A JEAN-FRANÇOIS BARATON	
--	--